

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 28/02/2023
DECISION N° 20230228_B_024

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Etait excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir à
Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du
13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :

**Objet : Avenant technique n°1 dans le cadre du marché Création d'un immobilier
locatif sur une ancienne friche industrielle à Aurec sur Loire (43 110) pour le lot n°1 :
Désamiantage – Démolition à passer avec MALIA TP DEMOLITION**

N° 20230228_B_024

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant technique n°1 à passer avec l'entreprise MALIA TP
dans le cadre du marché Création d'un immobilier locatif sur une ancienne
friche industrielle à Aurec sur Loire (43 110) pour le lot n°1 : Désamiantage
– Démolition à passer avec :
MALIA TP DEMOLITION
1, Le Couzet
43140 Saint Didier en Velay

Cet avenant n°1 a pour objet de rectifier une erreur de plume qui s'est
glissée lors de l'établissement des pièces administratives et plus
particulièrement lors de la rédaction du Cahier des Clauses Administratives
Particulières (CCAP), notamment l'article 3.5 Variation dans les prix.

Actuellement ce dernier indique que « les prix sont révisables », le présent
avenant modifie cette mention en « Les prix sont fermes et actualisables ».

- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 février 2023



Le Président,

Frédéric GIRODET